

Projet rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2019

1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte	2
2. Présentation des activités de la CLE, du bureau et des commissions.....	7
3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation	12
4. Actions de communication 2019	16
5. Budget et financement de l'année 2019	17
6. Analyse – bilan – perspectives	17
7. Annexes.....	19

Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 20 février 2020

Le Président de la CLE du SAGE Thouet
Olivier CUBAUD



- État des masses d'eau

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la quasi-totalité des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Ci-dessous, les états et objectifs des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin du Thouet (données SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021).

33 masses d'eau superficielles :

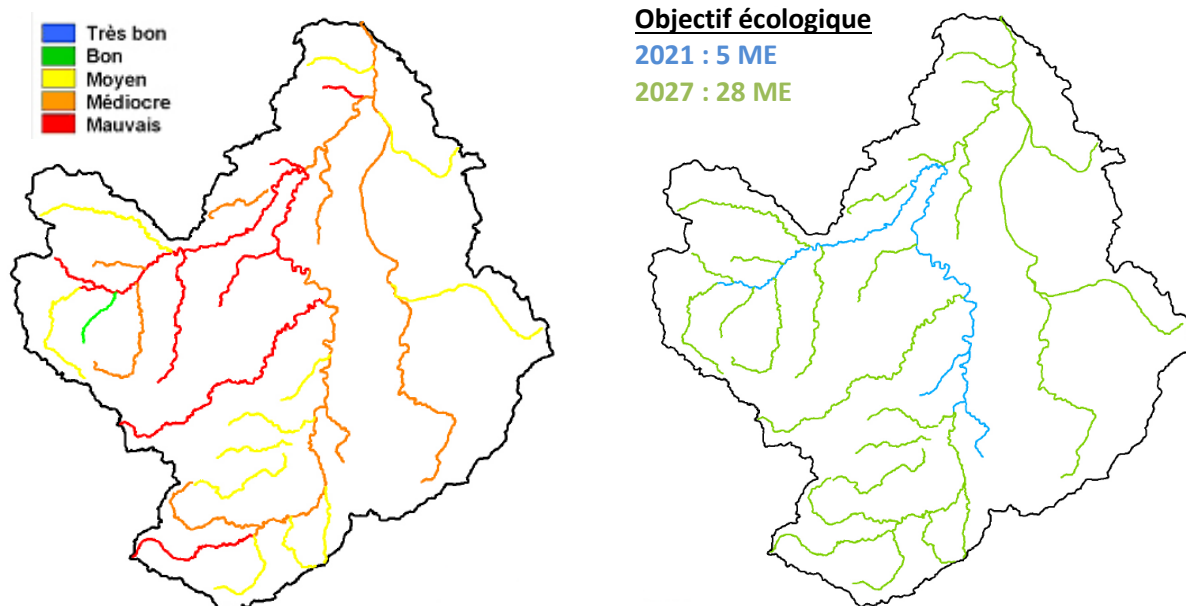


Figure 2 : États et objectifs écologiques des masses d'eau superficielles en 2013 (SDAGE 2016-2021, AELB 2015)

10 masses d'eau souterraines :

Code masse d'eau	Intitulé de la masse d'eau	État Chimique	Paramètre Nitrates	Paramètre Pesticides	Objectif chimique (SDAGE 2016-2021)	État quantitatif	Objectif quantitatif (SDAGE 2016-2021)	Risque global
FRGG032	LE THOUÉ	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG064	CALCAIRES ET MARNES DE L'INFRA-TOARCIE AU NORD DU SEUIL DU POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG065	CALCAIRES ET MARNES DU DOGGER DU BV DU THOUET	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, chimique)
FRGG067	CALCAIRES À SILEX CAPTIFS DU DOGGER DU HAUT-POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG072	CALCAIRES ET MARNES DU JURASSIQUE SUPERIEUR DU HAUT-POITOU	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Mauvais	2021	Risques (nitrate, chimique)
FRGG073	CALCAIRES DU JURASSIQUE SUPERIEUR CAPTIF DU HAUT-POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG082	CALCAIRE JURASSIQUE DE L'ANTICLINAL LOUDUNAIS	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, chimique)
FRGG087	CRAIE DU SENO-TURONNIEN DU BV DE LA VIENNE	Mauvais	Mauvais	Mauvais	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, pesticide, chimique)
FRGG122	SABLES ET GRES LIBRES DU CENOMANIEN - UNITÉ DE LA LOIRE	Bon	Bon	Bon	2015	Mauvais	2021	Risque (quantitatif)
FRGG142	SABLES ET GRES CAPTIFS DU CENOMANIEN - UNITÉ DE LA LOIRE	Bon	Bon	Bon	2015	Mauvais	2015	Respect

Figure 3 : États et objectifs chimiques et quantitatifs des masses d'eau souterraines en 2013 (SDAGE 2016-2021, AELB, 2015)

- Historique

Lancée en 2012, l'élaboration du SAGE Thouet a débuté par la rédaction du rapport de l'état initial du SAGE, par la cellule d'animation ; document validé par les membres de la CLE le 15 avril 2015. Suite à cette première étape, le diagnostic du bassin a été élaboré et validé en séance plénière le 1^{er} juin 2016.

Les membres de la CLE ont poursuivi l'élaboration du SAGE en validant le scénario tendanciel le 26 juin 2018 puis les scénarios alternatifs le 27 juin 2019. La seconde partie de l'année 2019 a permis aux membres de la CLE de travailler sur la définition de la stratégie du SAGE.

Au cours de ces travaux les objectifs retenus sont les suivants :

- Enjeu ressource en eau
 - Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
 - Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau
- Enjeu qualité des eaux
 - Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
 - Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
 - Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents
 - Reconqu岸rir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante
- Enjeu milieux aquatiques
 - Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
 - Améliorer la connaissance et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
 - Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
- Enjeu biodiversité
 - Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides
 - Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
- Enjeu sensibilisation et communication
 - Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
 - Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE
 - Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques
- Enjeu gouvernance
 - Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
 - Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

L'historique de la démarche SAGE sur le Thouet est rappelé dans le tableau suivant :

2005		Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude de préfiguration du SAGE Thouet.
2008		Élaboration du dossier préalable au SAGE - Consultation des collectivités et organismes sur le périmètre du SAGE.
2009	Février à avril	Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet.
2010	26 juillet 2010	Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE
	20 décembre	Arrêté de périmètre du SAGE Thouet
2011	14 octobre	Arrêté de composition de la CLE , début de l'élaboration du SAGE Thouet.
2012	31 janvier	1^{ère} réunion de CLE : Élection du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo).
	juillet	Recrutement d'une cellule d'animation (1 animateur + 1 technicien à mi-temps + 1 assistante administrative à mi-temps).
	4 décembre	2^{ème} réunion de la CLE : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau.
2013	15 et 16 mai	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial.
	12 juin	3^{ème} réunion de CLE : 1 ^{er} bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires.
2014	16 janvier	4^{ème} réunion de la CLE : Validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ». Validation des modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet.
	30 septembre	5^{ème} réunion de la CLE : Réélections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
	9 décembre	6^{ème} réunion de la CLE : Présentation des résultats finaux de l'étude « Pratiques et pressions agricoles ». Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Lancement de l'étude sur « l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts ».
2015	24 et 25 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la validation de l'état initial.
	15 avril	7^{ème} réunion de la CLE : Validation de l'état initial du SAGE et identification des compléments à apporter. Restitution des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. Consultation du projet de SDAGE 2016-2021.
	29 septembre	8^{ème} réunion de la CLE : Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau (79). Réélection partielle du Bureau de la CLE.
2016	27 et 28 janvier	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE.
	4 février	9^{ème} réunion de la CLE : Point d'avancement du diagnostic du SAGE. Cartographie des cours d'eau. GEMAPI sur le bassin du Thouet : validation du lancement d'une étude de préfiguration de la GEMAPI.
	29 mars	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition des enjeux et objectifs du SAGE.
	1 ^{er} juin	10^{ème} réunion de la CLE : Validation du diagnostic du SAGE . Élection partielle du Bureau de la CLE. Validation de la méthodologie de terrain de la cartographie de cours d'eau 79. Cahier des charges de l'étude GEMAPI. CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton.
2017	8 mars	11^{ème} réunion de la CLE : Élection 1 ^{ère} Vice-Président, Avis COFIL CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton ; Avis CTMA Argenton, Avis périmètre ZSCE Lutineaux ; Validation inventaires zones humides.
	17 mai	12^{ème} réunion de la CLE : Avis CTMA Thouet ; Validation rapport activités 2016 ; Étude GEMAPI.
	10 octobre	13^{ème} réunion de la CLE : Validation cartographie cours d'eau. Validation inventaires zones humides. Information étude GEMAPI. Information étude « Tendances, scénarios Stratégie ».
	15 novembre	Arrêté de renouvellement de la CLE

	4 décembre	Installation nouvelle CLE (14^{ème} réunion) : Élections Président, Vice-Présidents, Bureau de la CLE
2018	27 et 28 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel.
	4 avril	15^{ème} réunion de la CLE : Avis programme Re-Sources Fontaine du Son. Bilan commissions thématiques SAGE (scénario tendanciel).
	26 juin	16^{ème} réunion de la CLE : Validation du scénario tendanciel du SAGE.
	15 et 16 octobre	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la construction des scénarios alternatifs.
2019	4 avril	17^{ème} réunion de la CLE : Validation note d'ambition de la CLE. Avis CTMA de la Dive. Validation inventaires zones humides.
	27 juin	18^{ème} réunion de la CLE : Validation des scénarios alternatifs du SAGE.
	26 septembre	19^{ème} réunion de la CLE : Positionnement sur les premières orientations stratégiques du SAGE.
	10 octobre	20^{ème} réunion de la CLE : Validation de la feuille de route de la CLE. Validation inventaires zones humides.
	7 novembre	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition de la stratégie du SAGE

Lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, M. Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, a été élu Président de la CLE.

M^{me} Sophie TUBIANA, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été élue 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE lors de la séance du 8 mars 2017.

Suite au renouvellement de la CLE fin 2017, M. CUBAUD et M^{me} TUBIANA ont été reconduits dans leurs fonctions lors de la réunion d'installation du 4 décembre 2017.

M. Édouard RENAUD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais a été élu 2nd Vice-Président de la CLE lors de la séance du 4 avril 2019.

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE Thouet est composée de :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet (1 ETP), en poste depuis le 10 novembre 2014,
- Jocelyn ADAM, technicien du SAGE (0,6 ETP), en poste depuis le 18 septembre 2017
- Claudie PAITREULT, assistante administrative (12h/semaine), depuis le 3 février 2014.

En 2019, la cellule d'animation a été complétée par Céline PERSICO en tant que chargée de mission GEMAPI.

2. Présentation des activités de la CLE, du bureau de la CLE et des commissions thématiques

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
Réunion du Bureau de la CLE du 14 janvier 2019	5/7 (1 siège vacant)	3/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs 2. Préparation séances de la CLE 3. Informations et questions diverses 	- Échanges sur la version provisoire du rapport de présentation des scénarios alternatifs du SAGE
Réunion du Bureau de la CLE du 12 mars 2019	4/7 (1 siège vacant)	3/4	3/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration SAGE – Ambition de la CLE 2. Préparation de la séance de la CLE du 4 avril 2019 3. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur la définition de l'ambition de la CLE pour une présentation en CLE - Poursuite des échanges sur les scénarios alternatifs du SAGE - Information sur l'avancée des travaux GEMAPI
Séance de la CLE du 4 avril 2019	15/32 + 2 mandats	7/16	6/14 + 1 mandat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018 2. Élection du 2nd Vice-Président de la CLE 3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE 4. Avis motivé sur le projet de CTMA de la Dive 5. Validation du rapport d'activité 2018 de la CLE 6. Validation des inventaires zones humides (CA2B) 7. Questions importantes SDAGE / 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Édouard RENAUD élu 2nd Vice-Président de la CLE - Validation de la note d'Ambition de la CLE - Avis favorable sur le projet de CTMA de la Dive - Validation du rapport d'activité 2018 de la CLE du SAGE Thouet - Validation de 11 inventaires zones humides de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais - Participation consultation « Questions importantes SDAGE »

				Feuille de route de la CLE 8. Informations et questions diverses	
Réunion du Bureau de la CLE du 28 mai 2019	4/8	3/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs 2. Feuille de route de la CLE 3. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges sur la version actualisée du rapport de présentation des scénarios alternatifs du SAGE en vue d'une présentation à la CLE pour validation - Élaboration de la feuille de route de la CLE
Séance de la CLE du 27 juin 2019	6/32	7/16	6/14 + 3 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 avril 2019 2. Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet 3. Projet de feuille de route de la CLE du SAGE Thouet 4. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet - Pré-validation du projet de feuille de route de la CLE
Séance de la CLE du 26 septembre 2019	11/32 + 2 mandats	7/16	4/14 + 2 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 juin 2019 2. Définition de la stratégie du SAGE – Votes scénarios alternatifs du SAGE 3. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnements sur les premières orientations stratégiques du SAGE
Séance de la CLE du 10 octobre 2019	11/32 + 2 mandats	9/16	5/14 + 1 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 septembre 2019 2. Présentation du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne 3. Validation de la feuille de route de 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la charte d'engagement du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne - Validation de la feuille de route de la CLE - Validation de 8 inventaires zones humides - Présentation de la stratégie « plans d'eau » mise en place par la DDT 79

				<p>la CLE</p> <p>4. Validation inventaires zones humides (CA2B / Pays de Gâtine)</p> <p>5. Synthèse CLE du 26 septembre 2019</p> <p>6. Présentation « Stratégie plans d'eau » - DDT 79</p> <p>7. Présentation « Continuité écologique apaisée » - DDT 79</p> <p>8. Informations et questions diverses</p>	- Présentation de l'approche « continuité écologique apaisée »
Commissions Thématiques du 7 novembre 2019	33 participants			<p>1. Rappels des scénarios alternatifs du SAGE</p> <p>2. Échanges sur la stratégie du SAGE</p>	- Ateliers d'échanges sur les orientations stratégiques du SAGE
Réunion du Bureau de la CLE du 17 décembre 2019	5/8	2/4	3/4	<p>1. Élaboration SAGE – Présentation de la stratégie</p> <p>2. Information GEMAPI</p> <p>3. Informations et questions diverses</p>	<p>- Échanges sur le projet de stratégie du SAGE en vue d'une présentation en CLE pour validation</p> <p>- Point sur les dernières décisions relatives aux réflexions « GEMAPI »</p> <p>- Organisation des prochaines séances plénières de la CLE</p>

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet :

<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>

- « Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE Thouet »

Afin de poursuivre l'élaboration du SAGE, les bureaux d'études GEO-HYD et SCE ont été mandatés pour accompagner la CLE dans la définition du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et dans le choix de la stratégie du SAGE. Cette étude, d'un montant de 101 166 € TTC (98 772 € + réunion supplémentaire 2 394 €), lancée en décembre 2017 s'est poursuivie au cours de l'année 2019.

Conformément au souhait de la CLE, les commissions thématiques du SAGE ont été réunies de nouveau en novembre 2019 afin d'associer l'ensemble des acteurs du bassin dans la construction du SAGE.

Ces travaux ont permis à la CLE de valider la note d'ambition de la CLE le 4 avril puis les scénarios alternatifs du SAGE le 27 juin 2019. Le second semestre 2019 a été consacré à la définition de la stratégie du SAGE qui sera soumis à la validation des membres de la CLE début 2020.

- Dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2019

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiquées au Président de la Commission Locale de l'Eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou qu'elle y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. **Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé par le Préfet et entré en phase de mise en œuvre. Or, le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration, la CLE ne peut pas formuler d'avis sur la comptabilité du projet. Il convient donc de ne pas parler d'avis mais plutôt d'un « porté à connaissance » à destination des membres de la CLE.**

Par conséquent, les dossiers de cette nature sont diffusés sur le site internet du SAGE et par mail. Les membres de la CLE peuvent faire remonter leurs remarques « individuelles » qui sont ensuite adressées à la structure sollicitant l'avis. Les membres de la CLE peuvent également exprimer leurs observations lors des enquêtes publiques.

Voici les dossiers portés à connaissance de la CLE en 2019 ayant fait l'objet d'un courrier réponse :

- **15 avril 2019** : « Consultation SDAGE 2022-2027 – Questions importantes » transmis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

- **03 septembre 2019** : « Projet du Schéma Régional des Carrières des Pays de la Loire » transmis par la Préfecture des Pays de la Loire.

- **14 octobre 2019** : « Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'équipement et de prélèvement liés à la dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection des captages de

Montgautron, Petit Neuville et des forages de Prepson 1et 2 » transmis par la Préfecture de la Vienne.

- **17 octobre 2019** : « Zone d'Aménagement Concerté Vaulanglais-Noirettes à Saumur » transmis par le DDT du Maine-et-Loire.

- Avis sur les projets de contrats territoriaux

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leurs présentations au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l'avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer et argumenter les conclusions de son avis.

À ce titre, le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de la Dive, porté par le SIVU de la Vallée de la Dive, a été présenté pour avis lors de la CLE du 4 avril 2019.

Les membres de la CLE du SAGE Thouet ont émis un avis favorable sur ce projet de CTMA.

- Définition de la feuille de route de la CLE du SAGE Thouet

Lors de sa séance plénière du 10 octobre 2019, la CLE a validé sa feuille de route. Ce document a pour objectif de permettre à la CLE, l'agence de l'eau et la structure porteuse du SAGE, de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans.

Elle permet de rappeler la gouvernance de l'eau sur le bassin du Thouet et l'avancée des travaux de l'élaboration du SAGE.

Elle vise également à identifier, si possible, des engagements de mutualisations entre SAGE(s) et/ou Contrats Territoriaux (CT). Ceux identifiés dans la feuille de route de la CLE du SAGE Thouet sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Mutualisation identifiée	Type de mutualisation	État
Échanges et partages inter SAGE(s)	Animation	Continu
Rencontres animateurs Contrats Territoriaux	Animation	Continu
Suivis Contrats Territoriaux et partages des données	Animation	Continu

Coordination réflexions GEMAPI / Syndicat de bassin	Animation / Études	En cours
Coordination réseaux Espèces Exotiques Envahissantes	Animation	En cours
Mutualisations fonctions supports (SAGE – SMVT)	Fonctions supports	En cours
Réseaux suivis qualité des eaux	Suivi	En cours
Mutualisation outils informatiques (observatoire)	Suivi	En projet
Communication site internet SAGE – liens CT	Communication	En projet
Communication – Lettre information SAGE	Communication	En cours

3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi, entre autres, les dossiers suivants :

- Poursuite des réflexions sur la mise en place d'une structure unique sur le bassin du Thouet - GEMAPI

Suite à l'étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet et de l'avancée des discussions sur la création d'un syndicat de bassin versant, les élus du territoire ont souhaité pouvoir approfondir les modalités de construction et de fonctionnement d'une structure unique à l'échelle du bassin du Thouet. Pour cela, ils ont acté le lancement d'une étude complémentaire afin de préciser les volets juridiques, organisationnels et financiers. De plus, pour permettre la coordination de ces réflexions, une chargée de mission GEMAPI a été intégrée à la cellule d'animation du SAGE.

Au cours de l'étude complémentaire lancée en février 2019 et réalisée par le bureau d'études SCE, pour un montant total de 30 324 € TTC, le comité de pilotage GEMAPI s'est réuni à plusieurs reprises et a validé, lors de sa réunion du 30 septembre 2019, les modalités de création et d'exercice du futur syndicat de bassin.

L'année 2020 devrait permettre d'engager les procédures administratives pour la création du syndicat de bassin.

- Suivi des inventaires « zones humides » sur le bassin du Thouet

Plusieurs collectivités du bassin ont réalisé au cours de l'année 2019 des inventaires des zones humides, généralement en lien avec l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Selon le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires qui sont réalisés sur la totalité des territoires communaux et de manière concertée. Pour s'en assurer, une méthodologie d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau a été validée le 16 janvier 2014 par la CLE. Toute commune du bassin du Thouet souhaitant réaliser l'inventaire de ses zones humides doit respecter cette méthodologie.

Au cours de l'année 2019, des inventaires ont été réalisés sur le territoire de plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et de l'Agglomération du Choletais.

La cellule d'animation du SAGE est associée aux réunions des différents groupes d'acteurs communaux ainsi qu'aux réunions de cadrage avec les structures « pilotes ». En 2019, la cellule d'animation a participé à une dizaine de réunions « zones humides ».

- Suivi des Contrats Territoriaux

Plusieurs contrats territoriaux (CT) sont actuellement portés ou en projet sur le bassin du Thouet (milieux aquatiques, pollutions diffuses, gestion quantitative). Le SAGE est associé aux réunions des différentes instances de ces contrats (comité de pilotage, comité technique, groupe de travail, ...) :

- Programme Re-Sources des captages du Thouarsais et de Seneuil
- Programme Re-Sources de la Fontaine de Son
- Programme Re-Sources du bassin du Cébron
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouaret
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Dive du Nord
- Projet Contrat Territorial Gestion Quantitative Thouet-Thouaret-Argenton

De plus, afin de permettre de créer du lien entre ces contrats, des réunions techniques peuvent être organisées par la cellule d'animation à destination des animateurs des CT. Ainsi, en lien avec les réflexions GEMAPI, une réunion technique avec les animateurs des CTMA du territoire s'est tenue le 16 septembre 2019 à Thouars.

- Schémas Départementaux de l'eau de la Vienne, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire

Le Conseil Départemental de la Vienne a décidé, en collaboration avec l'État, d'élaborer un schéma départemental de l'eau (SDE 86) afin d'apporter des réponses aux enjeux de l'eau dans le département pour les 10 à 15 prochaines années.

Le SAGE Thouet est associé aux travaux d'élaboration du SDE 86. Lors de sa séance du 10 octobre 2019, la CLE a validé la signature de la charte d'engagement du SDE 86.

En cours de l'année, la cellule d'animation du SAGE a également participé aux réunions des schémas départementaux AEP du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres.

- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires. Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

- Autres réunions suivies par la cellule d'animation

- 08/01/2019** : COPIL Re-Resources Fontaine de Son à Saint-Léger-de-Montbrillais
- 10/01/2019** : Réseau animateurs SAGE Pays de la Loire à Angers
- 14/01/2019** : Atelier prospective agricole CC du Thouarsais à Thouars
- 17/01/2019** : COPIL CTMA du Thouaret à Saint-Varent
- 21/01/2019** : Atelier département 86 état des lieux du SDAGE à Chasseneuil-du-Poitou
- 23/01/2019** : COPIL cartographie cours d'eau 86 à Poitiers
- 01/02/2019** : COPIL Re-Resources Thouarsais – Seneuil à Thouars
- 04/02/2019** : Comité technique CTMA du Thouet à Thouars
- 04/02/2019** : Atelier prospective agricole CC du Thouarsais à Thouars
- 06/02/2019** : Atelier thématique « eau » PNR Loire-Anjou-Touraine à Montsoreau
- 11/02/2019** : COPIL Re-Resources Cébron à Saint-Loup-Lamairé
- 15/02/2019** : COPIL GEMAPI lancement étude à Thouars
- 25/02/2019** : Journée « membres CLE » - Ifrée à Thouars
- 28/02/2019** : Réunion PLUi du Choletais à Cholet
- 04/03/2019** : COPIL CTMA Argenton à Argentonay
- 04/03/2019** : Atelier prospective agricole CC du Thouarsais à Thouars
- 07/03/2019** : Réseau Espèces Exotiques Envahissantes Pays de la Loire à Nantes
- 15/03/2019** : Rencontre plan paysages CA du Bocage Bressuirais à Voulmentin
- 28/03/2019** : Comité technique GEMAPI à Saint-Loup-Lamairé
- 29/03/2019** : Réunion PNR de Gâtine à Parthenay
- 02/04/2019** : Réseau ORENVA Poitou-Charentes à Angoulême
- 02/04/2019** : COPIL CTMA Argenton à Nueil-les-Aubiers
- 03/04/2019** : Atelier thématique « eau » PNR Loire-Anjou-Touraine à Montsoreau
- 11/04/2019** : COPIL GEMAPI à Saint-Loup-Lamairé
- 12/04/2019** : COPIL CTMA Thouaret à Saint-Varent
- 12/04/2019** : Salon Éco-bio de Nueil-les-Aubiers
- 23/04/2019** : Comité eau Préfecture 49 à Angers
- 24/04/2019** : COPIL inventaires Zones Humides Agglomération du Choletais à Vihiers

09/05/2019 : Atelier Re-Sources Cébron à Saint-Loup-Lamairé

16/05/2019 : Réunion PNR de Gâtine à Parthenay

20/05/2019 : COPIL CTMA du Thouet à Montreuil-Bellay

22/05/2019 : Atelier thématique « eau » PNR Loire-Anjou-Touraine à Montsoreau

24/05/2019 : Réunion Convention Département 79 - Agence de l'eau Loire Bretagne à Niort

03/06/2019 : Comité technique Re-Sources Thouarsais-Seneuil à Thouars

05/06/2019 : Atelier plan paysages CC du Thouarsais à Thouars

07/06/2019 : Comité technique Re-Sources Cébron à Saint-Loup-Lamairé

21/06/2019 : COPIL Re-Sources Thouarsais-Seneuil à Thouars

28/06/2019 : Comité technique GEMAPI à Airvault

02/07/2019 : Réunion Plan Climat-Air-Énergie Territorial CC du Loudunais à Loudun

04/07/2019 : Réseau animateurs SAGE Poitou-Charentes à Chasseneuil-du-Poitou

11/07/2019 : COPIL Re-Sources Cébron à Saint-Loup-Lamairé

11/07/2019 : COPIL CTMA Argenton à Nueil-les-Aubiers

16/09/2019 : Réunion Technique GEMAPI à Thouars

18/09/2019 : Comité d'orientation OUGC Thouet-Thouaret-Argenton

30/09/2019 : COPIL GEMAPI à Curçay-sur-Dive

07/10/2019 : Conférence Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne à Poitiers

18/10/2019 : Réunion révision charte PNR Loire-Anjou-Touraine à Montsoreau

18/10/2019 : Atelier prospective agricole CC du Thouarsais à Thouars

22/10/2019 : Réunion Programme mesures SDAGE à Poitiers

24/10/2019 : Comité eau Préfecture 49 à Angers

15/11/2019 : Colloque Gestion eaux pluviales à Parthenay

18/11/2019 : COPIL CTMA Thouaret à Saint-Varent

21/11/2019 : Réunion GEMAPI – Département 79 à Thouars

25/11/2019 : Atelier Schéma AEP 79 à Niort

27/11/2019 : COPIL Re-Sources Thouarsais-Seneuil à Thouars

02/12/2019 : COPIL Re-Sources Cébron à Saint-Loup-Lamairé

05/12/2019 : Réunion ZPAAC des Lutineaux à Thouars

06/12/2019 : Rencontre retours expériences gestion eaux pluviales à Montrevault-sur-Evre

11/12/2019 : Réunion Programme de mesures SDAGE à Niort

17/12/2019 : Réunion PLUi Parthenay-Gâtine au Tallud

4. Actions de communication 2019

- Journée « membres CLE »

Une journée d'information/sensibilisation sur les enjeux de la participation et du dialogue, à l'attention des membres de la CLE, a été organisée le 25 février 2019 à Thouars et a réuni 19 personnes. Organisée et animée avec l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) cette journée a permis aux participants d'échanger sur leurs rôles au sein de la CLE et leurs visions du fonctionnement de cette instance.



- La lettre d'information du SAGE

Un nouveau numéro de la lettre du SAGE a été élaboré en décembre et diffusé aux 169 communes, 9 communautés de communes et d'agglomération ainsi qu'aux syndicats (AEP, rivières, ...) du bassin. Les collectivités sont donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE (cf. annexe 3).

Cette lettre est également distribuée aux membres de la CLE et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

- Document pédagogique grand public

Une plaquette d'information grand public a été élaborée et diffusée auprès des collectivités du bassin. Ce document pédagogique a pour but de sensibiliser le grand public aux enjeux de la mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet (cf. annexe 3).

- Site internet du SAGE Thouet

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 (www.sagethouet.fr). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, actualités, documentation) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration (cf. annexe 4).

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, avis motivés, études du SAGE en cours ...).

5. Budget et financement de l'année 2019

Le SAGE est cofinancé par l'agence de l'eau Loire Bretagne, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et la région Pays de la Loire. Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du co-portage, le SMVT et l'Agglomération de Saumur demandent une participation financière à l'ensemble des Communautés de Communes et d'Agglomération au travers de contributions solidaires.

Pour l'année 2019, les dépenses se sont élevées à **162 630,45 €** (vote du compte administratif 2019 lors du comité syndical du SMVT du 13 février 2020). Les dépenses principales étant :

- Animation : 120 293,80 € (charges de personnel)
- Communication : 2 612,40 €
- Études : 24 996,00 €

(Compte administratif 2019 détaillé en annexe 5)

6. Analyse – bilan – perspectives

- Bilan 2019 / Difficultés rencontrées

L'année 2019 a permis de poursuivre les travaux d'élaboration du SAGE avec la validation par la CLE de la note d'ambition lors de la séance plénière du 4 avril 2019 puis la validation des scénarios alternatifs du SAGE le 27 juin 2019. Le second semestre 2019 a été consacré à la définition de la stratégie du SAGE.

Les réflexions quant à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et la création d'une structure unique gestionnaire sur le bassin du Thouet se sont également poursuivies.

Comme les années précédentes, les actions de communication ont été renouvelées avec la diffusion de la lettre d'information du SAGE, d'un document pédagogique grand public et l'actualisation du site internet.

À noter également l'organisation le 25 février 2019 d'une journée « membres CLE » sur les enjeux de la participation et du dialogue.

Ces différents éléments montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours.

- Perspectives 2020

- Poursuite de l'élaboration du SAGE

Dans la continuité des travaux de 2019, les membres de la CLE se réuniront à plusieurs reprises pour avancer sur la construction du SAGE. L'année 2020 devant permettre de valider la stratégie du SAGE. Puis une fois la CLE partiellement renouvelée suite aux élections municipales, la phase de rédaction des documents du SAGE devrait pouvoir être lancée.

-Étude GEMAPI

Conformément aux souhaits des EPCI-fp du bassin, le SAGE poursuivra la coordination des réflexions quant à la mise en place de la compétence GEMAPI et la création d'un syndicat de bassin sur le territoire. Pour ce faire, la chargée de mission GEMAPI poursuivra son accompagnement des collectivités au cours de l'année 2020.

- Communication

Un nouveau numéro de la lettre sera rédigé et envoyé aux différentes collectivités du territoire. Le site internet sera régulièrement actualisé pour permettre aux partenaires du SAGE Thouet de suivre son élaboration. Des supports de communication pourront être réalisés pour faire connaître le SAGE et son avancement.

La cellule d'animation du SAGE restera à la disposition des collectivités et des partenaires du bassin pour venir présenter le SAGE et répondre aux différentes sollicitations qui pourraient être faites.

-Feuille de route de la CLE

La feuille de route de la CLE a été validée lors de la séance plénière du 10 octobre 2019. Ce document évolutif pourra être mis à jour en fonction de l'avancée des travaux de la CLE et des évolutions liées aux réflexions « GEMAPI ».

7. Annexes

Annexe 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet (arrêté du 15 mars 2019)

Annexe à l'arrêté préfectoral du 15 mars 2019

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Thouet

Composition consolidée de la CLE du SAGE du Thouet

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine :

- Monsieur Nicolas GAMACHE, Conseiller régional

Conseil Régional des Pays de la Loire :

- Monsieur André MARTIN, Conseiller régional

Conseil Départemental de la Vienne :

- Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère départementale

Conseil Départemental de Maine et Loire :

- Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale

Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

- Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du conseil départemental

- Madame Esther MAHIET-LUCAS, Conseillère départementale

Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :

- Monsieur Gilles BOUILLAULT, Maire de Cuhon

- Monsieur Philippe DELVAULT, Adjoint au Maire de Craon

- Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay

Communauté de Communes du Pays Loudunais :

- Monsieur Édouard RENAUD, Premier Vice-Président

Communauté de Communes du Haut Poitou :

- Monsieur Daniel GIRARDEAU, Conseiller Communautaire

Sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :

- Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire

- Monsieur Robert GIRAULT, Conseiller municipal d'Argentonny

- Monsieur Jean-Claude GUÉRIN, Maire de La Peyrattre

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- Madame Catherine PUAUT, Vice-présidente

Communauté de Communes du Thouarsais :

- Monsieur Michel CLAIRAND, Vice-président

Communauté de Communes Airvauçais - Val du Thouet :

- Monsieur Jean-François COIFFARD, Vice-Président

Communauté de Communes Val de Gâtine :

- Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-Président

Communauté de Communes de Parthenay – Gâtine :

- Monsieur Didier VOY, Vice-Président

Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :

- Monsieur Luc JOURDAIN, Adjoint au maire de Le Puy-Notre-Dame

- Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes

- Monsieur Benoît PIERROIS, Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon

Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire :

- Madame Sophie TUBIANA, Vice-présidente

Communauté d'Agglomération du Choletais :

- Monsieur Marc GRÉMILLON, Vice-président

Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :

- Monsieur Jacky GÉLINEAU, conseiller municipal de Doué-en-Anjou

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :

- Monsieur Olivier CUBAUD, Président

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive :

- Monsieur Pierre BIGOT, Président

Syndicat d'Eau du Val du Thouet :

- Monsieur Christophe CHATTIN, Délégué

Syndicat du Val de Loire :

- Madame Dominique RÉGNIER, Présidente

Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :

- Monsieur Louis-Marie LUMINEAU, Vice-président

Société publique locale des Eaux du Cèbron :

- Monsieur Yannick VERGNAULT, Vice-président

Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVER) :

- Monsieur Claude SERGENT, Vice-président

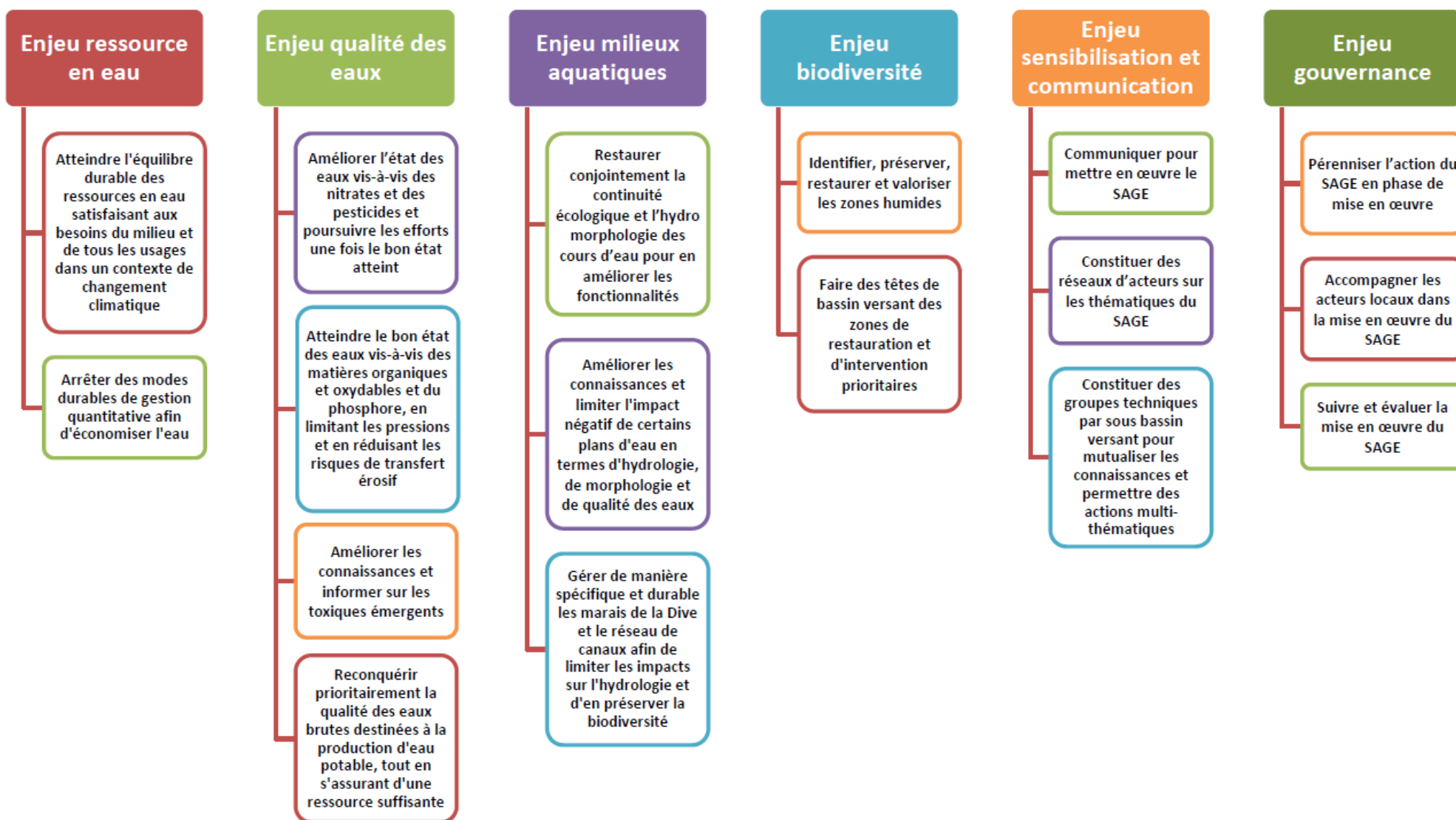
II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Président Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Monsieur le Président Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Madame la Présidente du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat France hydro-électricité ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association la Sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Poitou Charentes Nature ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Eleveurs des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Irrigants Aquanide ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine / Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat de valorisation et de promotion de la pisciculture Poitou-Charentes Vendée ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres ou son représentant.

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- Monsieur le Préfet de la Région Centre - Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Madame le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Madame le Préfet de la Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine de l'Agence française pour la biodiversité ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Inter-régional Bretagne – Pays de la Loire de l'Agence française pour la biodiversité ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ou son représentant.

Annexe 2 : Enjeux et objectifs du SAGE validés par la CLE le 26 juin 2018



Annexe 3 : Lettre du SAGE décembre 2019 et document pédagogique grand public



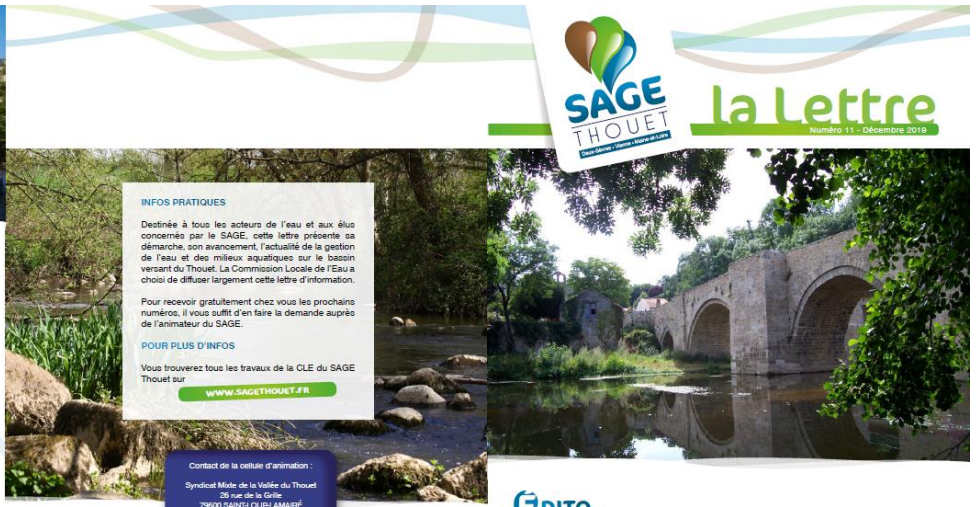
FAIRE CONNAÎTRE LE SAGE

La procédure « SAGE » est parfois complexe à appréhender et est généralement difficilement accessible aux non-initiés. Ainsi pour essayer d'y remédier, des outils de communication se mettent en place pour les élus locaux, les usagers, le grand public, ...

Cette lettre d'information, distribuée dans les collectivités du bassin (mairies, communautés de communes et d'agglomération, syndicats, ...), en est un bon exemple.

Également en ligne depuis 2013, le site internet du SAGE (www.sagethouet.fr) permet à tous de suivre les informations sur le SAGE en construction.

Enfin, cette année une plaquette d'information « Un SAGE pour le bassin du Thouet » à destination du grand public a été réalisée permettant d'expliquer ce qu'est un SAGE, son élaboration, ses documents... N'hésitez pas à aller télécharger sa version numérique sur le site internet du SAGE ou solliciter la cellule d'animation pour des exemplaires papiers.



INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochains numéros, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur

www.sagethouet.fr

Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mairie de la Vallée du Thouet
26 rue de la Grille
79600 SAINT-LOUPLAMARIE
05 49 64 85 99
sage.thouet@valleeduthouet.fr

- Olivier CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :

- Pierre PEAUD, animateur du SAGE Thouet
- Jocelyn ADAM, technicien du SAGE Thouet
- Claude PATREJAULT, assistante administrative
- Céline PERSICCO, chargée de mission GEMAPI

Avec le concours de :



EDITO

La fin de l'année approche, mais également, en mars prochain, pour les élus municipaux, la fin du mandat qui leur a été confié par les électeurs. C'est donc l'heure des bilans, avec ce que cela peut comporter de regrets et de satisfactions.

Au regard de l'enjeu de l'eau, qui devient primordial pour le bassin du Thouet comme pour d'autres bassins hydrographiques, avons-nous été à la hauteur d'un sujet d'autant plus préoccupant que l'accélération des dérèglements climatiques conjuguée à un effacement massif de la biodiversité doit nous inciter à agir fermement ?

Il nous aurait, sans doute, fallu aller plus vite mais nous partions de loin car le bassin du Thouet était un des rares bassins affluents de la Loire, qui n'était pas encore pourvu d'un SAGE ; outi par excellence d'une gestion planifiée et concertée de l'eau.

Il nous aura fallu franchir, une par une, les étapes d'élaboration. Est-ce des lieux, diagnostic, enjeux, scénarios... Il aura fallu que les membres de la

Commission Locale de l'Eau s'accordent sur des constats communs, dépassent des enjeux particuliers pour dessiner un avenir possible. Ce travail de concertation prend du temps, certes, mais pour reprendre un proverbe ancien emprunté de sagesse : « Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! »

À l'heure des vœux, je formule le souhait que le début de l'année 2020 voit aboutir l'adoption d'une stratégie, partagée et ambitieuse, en matière de politique de l'eau qui soit de nature à répondre aux enjeux du bassin et nous permette d'être fiers du travail accompli.

Je vous laisse découvrir cette nouvelle lettre et vous souhaite, au nom des membres de la CLE et de l'équipe d'animation du SAGE Thouet, d'excellentes fêtes de fin d'année !

Olivier CUBAUD,
Président de la CLE du SAGE Thouet

- 1 OÙ EN EST-ON ?
- 2 UNE AMBITION POUR LE SAGE THOUE
- 3 UNE JOURNÉE DE FORMATION POUR LES MEMBRES DE LA CLE
- 4 FAIRE CONNAÎTRE LE SAGE

OÙ EN EST-ON ?

La poursuite de l'élaboration du SAGE

Le processus d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est long, parfois complexe, mais extrêmement enrichissant. Ainsi les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), en charge de l'élaboration du SAGE, se sont attachés, à poursuivre ses travaux en 2019.

Pour rappel, dans notre numéro de décembre 2018, nous vous informions que les membres de la CLE avaient validé, en juin 2018, le scénario tendanciel du SAGE, qui a pour vocation de définir les principales tendances/évolutions des activités et usages de l'eau et leurs impacts sur les milieux naturels et la ressource, dans un scénario ne prenant pas en compte le projet de SAGE. Ce scénario met en avant que le bon état des eaux et les objectifs identifiés pour le territoire ne pourront être atteints sans la mise en place de nouvelles mesures, d'où la nécessité d'un SAGE pour le bassin du Thouet.



Pour envisager les plus-values potentielles du SAGE, au regard des politiques et programmes d'actions déjà mis en place sur le bassin, les membres de la CLE, en concertation avec les acteurs du territoire, via la tenue des commissions thématiques du SAGE, ont défini des scénarios alternatifs qui ont par la suite été validés par la CLE lors de sa séance plénière du 27 juin 2019.

Ces différents scénarios ayant pour objet de proposer des stratégies et mesures variées pour atteindre les objectifs fixés par la CLE.

Évidemment, au vu des sensibilités des acteurs du bassin, les scénarios proposés pour un même objectif peuvent parfois être divergents.

Cette nouvelle étape franchie, les membres de la CLE ont poursuivi leurs réflexions au cours du second semestre 2019, pour choisir parmi ces scénarios lesquels seraient à privilégier pour chaque objectif du SAGE. L'ensemble de ces choix permettra de construire la stratégie du SAGE, qui sera ensuite retranscrite en phase d'écriture en termes de dispositions et d'articles de règlement.

1 PHASE PRÉLIMINAIRE
Étude de faisabilité et de compatibilité de la CLE
2 PHASE D'ÉLABORATION
État des lieux (2015)
Diagnostic global (2016)
Élaboration des scénarios alternatifs (2017)
Présentation des scénarios alternatifs aux élus (2018)
Scénario alternatif validé (2019)
Présentation au public
Choix de la stratégie (2019)
Rédaction du SAGE
Validation des documents de SAGE
3 PHASE DE MISE EN ŒUVRE
Validation du SAGE et adoption du règlement

Comme pour les précédentes étapes d'élaboration, les membres de la CLE ont souhaité partager leurs réflexions quant à la définition de la stratégie, en réunissant à nouveau les commissions du SAGE en novembre 2019. Les travaux de ces commissions nourriront les réflexions de la CLE avec pour objectif de permettre la validation de la stratégie du SAGE début 2020.

UNE AMBITION POUR LE SAGE THOUE

Un SAGE est un outil de planification stratégique, à l'échelle d'un bassin hydrographique, dont l'objectif est la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource et des milieux aquatiques.

Ce document aura un poids réglementaire puisqu'il sera opposable, via son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), aux décisions de l'administration dans le domaine de l'urbanisme. Son règlement s'imposera quant à lui directement à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes installations, travaux, ouvrages ou activités soumis à autorisation ou déclaration.

Au-delà des obligations réglementaires, l'élaboration d'un SAGE sur le bassin versant du Thouet émane d'une volonté locale et d'une prise de conscience ancienne des enjeux majeurs liés à l'eau et à l'état de la ressource. En parallèle des travaux d'élaboration des scénarios alternatifs, les membres de la CLE ont souhaité réaffirmer l'ambition nécessaire pour atteindre les objectifs de bon état des eaux définis par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Le constat fait par la CLE est que compte tenu du diagnostic et, hélas, des tendances lourdes, cela passe par la mise en œuvre d'un SAGE ambitieux, susceptible de répondre à l'urgence de la situation.



Pour cela, une note d'ambition de la CLE a été validée lors de la séance plénière du 4 avril 2019.

Cette note rappelle le niveau d'ambition nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la CLE. Ainsi les membres de la CLE y ont affiché des objectifs environnementaux sur le bon état des eaux, la priorisation des usages, des objectifs de qualité pour l'alimentation en eau potable et de reconquête de la baignade en cours d'eau. Sont également précisées les ambitions nécessaires pour chaque objectif identifié par la CLE et pour les activités économiques du bassin.

Pour les personnes qui souhaitent en savoir plus, ce document est téléchargeable sur le site internet du SAGE : www.sagethouet.fr

UNE JOURNÉE DE FORMATION POUR LES MEMBRES DE LA CLE

L'élaboration d'un SAGE est une démarche collective qui amène les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) à s'approprier de nombreux sujets et demande de se positionner et prendre part aux décisions permettant de répondre aux enjeux du territoire.

Cette initiative collective est constituée d'élus, d'usagers, de représentants de l'État qui peuvent avoir des sensibilités et attentes divergentes. Toutefois, la recherche d'accords et de décisions collectives est priorisée en vue de l'intérêt général.

Pour amener les membres de la CLE à s'interroger sur le rôle qu'ils ont à jouer au sein de cette instance, une journée de réflexion et d'échanges sur les enjeux de la participation et du dialogue, encadrée par l'Irree (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), est déroulée le 25 février 2019 à Thouars.

3 contenus ont été abordés au cours de la journée par la vingtaine de participants :

- Le rôle des membres de la CLE, dans les limites imposées par l'instance
- Les conditions favorables à leur participation
- Les conditions favorables à un collectif de travail dynamique et constructif

Lors de cette journée, les membres de la CLE ont ainsi pu formuler des propositions pour faciliter leurs participations et leurs contributions aux travaux du SAGE.



En complément de journées plus techniques, comme celles sur l'hydromorphologie des cours d'eau ou sur l'assainissement, qui se sont tenues précédemment, ce type de journée offre aux membres de la CLE un temps d'échanges dans un cadre moins formel et leur permet de monter en compétences sur certains sujets et être force de propositions pour un fonctionnement optimal de la CLE.



TOUS CONCERNÉS !

En tant qu'utilisateur de l'eau (vie quotidienne ou activité professionnelle) vous contribuez à la préservation de la ressource en modifiant vos pratiques. Vous pouvez également donner votre avis sur la politique de l'eau de votre territoire lors de réunions publiques, consultations, enquêtes publiques...

LE SAGE THOUET

Le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté Inter-Préfectoral le 20 décembre 2010.

Les principaux affluents du Thouet sont l'Argenton, le Thouaret, le Cébron en rive gauche et la Dive en rive droite.

Lors de la première réunion d'installation de la CLE du SAGE Thouet, le 31 janvier 2012, les membres de la CLE ont désigné le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et l'Agglomération de Saumur Val de Loire comme structures co-porteuses du SAGE.

Depuis cette première réunion, les membres de la CLE s'attachent à élaborer le SAGE Thouet.



Maine-et-Loire
Deux-Sèvres
Vienne
Réseau hydrographique principal



3 375 km²
sur 3 départements
et 2 régions



169 communes pour
environ 230 000
habitants



Un réseau
hydrographique
de plus de 2 400 km

LES TEMPS FORTS DU SAGE

Élaborer un SAGE demande de nombreuses années d'expertises techniques et de concertation. Cette durée est absolument nécessaire pour que ce document singulier réponde au mieux aux exigences de protection de l'eau et des milieux aquatiques et au développement socio-économique du bassin versant.



Pour plus d'infos

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur www.sagethouet.fr

Vous trouverez tout sur les SDAGE et les SAGE sur www.gesteau.fr



Cellule d'animation du SAGE Thouet

26 rue de la Grille
79600 SAINT-LOUP-LAMAIÉ
05 49 64 85 98
sage.thouet@valleedouthouet.fr

Document réalisé avec le soutien financier de :



Crédits photos : 3MVC, Dany, Département 79 - Conception : Tahar Aras.fr - Ne pas jeter sur la voie publique



Un SAGE pour le bassin du Thouet



Mieux comprendre et mieux appréhender toute la complexité de la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur votre territoire !



LE CONTEXTE DE LA GESTION DE L'EAU

La Loi sur l'Eau de 1992 a instauré dans le droit français deux outils de gestion de l'eau : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), élaboré à l'échelle d'un grand bassin hydrographique et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), élaboré à une échelle plus locale afin de prendre en compte les spécificités d'un territoire. Plus récemment, la loi sur l'eau de 2006 a reconnu et conforté ces dispositifs.

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un document de planification qui définit, à long terme, les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, sur un territoire appelé « bassin versant ». Le SAGE considère l'eau dans son ensemble et s'intéresse à toutes les thématiques jugées importantes par les acteurs du territoire.

Les actions planifiées sont adaptées aux enjeux propres au territoire de chaque SAGE.

Quelques enjeux :

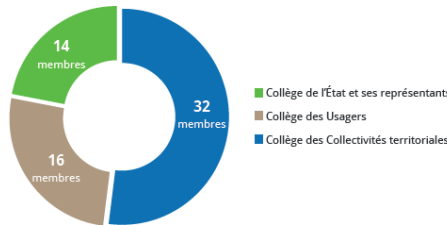


UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE POUR DES DÉCISIONS PARTAGÉES !

Le SAGE est élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui offre un espace de discussion et de prise de décisions.

Cette instance, véritable parlement de l'eau à l'échelle du bassin, est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le SAGE.

La CLE est présidée par un élu local et est composée de trois collèges, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral. La CLE du SAGE Thouet est composée de 62 membres :



+ de 50 % de la CLE est composée par les représentants des collectivités territoriales



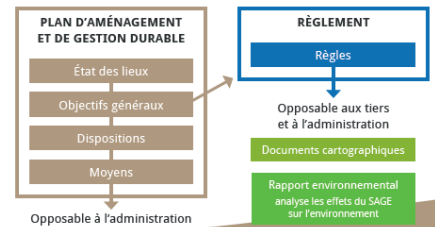
LE SAGE, UN DOCUMENT AVEC UNE PORTÉE RÉGLEMENTAIRE

Le SAGE a un poids réglementaire renforcé depuis la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) de 2000 et la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) de 2006.

Le SAGE se compose de deux documents essentiels dont la portée juridique diffère :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** qui est opposable à l'Administration : les documents de planifications (documents d'urbanisme, schémas départementaux, ...) et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau devront être compatibles ou rendus compatibles avec le PAGD.
- **Le Règlement du SAGE** qui est opposable aux tiers et à l'Administration : les IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) et les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) devront être conformes au Règlement.

Le SAGE constitue donc un outil réglementaire privilégié, mis à la disposition des acteurs locaux, afin de promouvoir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau sur un territoire, en conciliant les activités et les usages présents.



Annexe 4 : Documents téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet

L'espace « Documentation » (<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>) du site internet du SAGE Thouet permet de télécharger les documents suivants :

- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE Thouet
- Arrêté Préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet
- Comptes rendus des séances de la CLE
- Comptes rendus des séances du Bureau de la CLE
- Comptes rendus des commissions thématiques du SAGE Thouet
- Lettres du SAGE Thouet
- Rapport annuel d'activité de la CLE
- Modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
- Études du SAGE Thouet
- État initial du SAGE (+ synthèse)
- Diagnostic du SAGE (+ synthèse)
- Scénario tendanciel du SAGE (+ synthèse)
- La note d'ambition de la CLE
- Scénarios alternatifs du SAGE
- Atlas cartographique
- Rapport étude 2017 GEMAPI

L'espace intranet du site, accessible aux membres de la CLE, permet de télécharger les documents en cours de validation.

Des informations sur le SAGE sont également disponibles sur le site internet Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet>

Annexe 5 : Compte Administratif 2019 – SAGE Thouet

DÉPARTEMENT
DES
DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du jeudi 13 février 2020

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, se sont réunis au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet à Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation faite le 22 janvier 2020. Le comité syndical du jeudi 30 janvier 2020 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée.

Délégués présents

Le Président : Olivier CUBAUD

Mesdames les déléguées : Jeanne BARIGAULT suppléante de Céline LHOMMEAU, Rosemary BARBIER, Viviane CHABAUTY, Christine CHOQUET, Sylvie DECEMME,

Messieurs les délégués : Jean-Claude BABU, Mickaël DE MORAIS, Patrice HOUTEKINS, Louis-Marie LUMINEAU, Christian RABIN, Francis RENAUDEAU,

Conseillers Départementaux

Esther MAHIET-LUCAS

Pouvoirs

Jean-François COIFFARD donne pouvoir à Louis-Marie LUMINEAU

Gilbert FAVREAU donne pouvoir à Esther MAHIET-LUCAS

Absents / Excusés

Mesdames les déléguées : Henriette BEAUDET, Nathalie BRESCIA, Marinette CARTIER, Amandine DUGUET, Mathilde FAURE, Sylvie GERBIER, Françoise HULLIN (excusée), Annie LAURENTIN, Antoinette MARCHADIER, Lucie MORISSET, Agnès RAVAILLEAU BACHELIER, Patricia SCHAAF, Danièle SOULARD (excusée), Chantal TIREL

Messieurs les délégués : Xavier AUBRUN, Joël BALQUET, Pierre BIGOT, Pascal BIRONNEAU (excusé), Gérard BLANQUART, Mickaël BOIDRON, Hervé BOTON, Dominique DAVID, Thierry DEJONCKHEERE, Nicolas DELAUNAY (excusé), Patrick DEVAUD, Didier DUBIN, René FORTHIN (excusé), Gérard GIRET, Alain GUERET, Jean-Claude GUERIN, Daniel GUERINEAU, Jean-Pierre GUILLAUMIN, Christian HESDIN, Dominique JOLLY, Nicolas MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU (excusé), Samuel MAUDET, Jérôme MUREAU, Benoît PILLOT, Stéphane PROUST, Daniel ROBERT, Daniel SOURISSEAU, Jean-Pierre THEBAULT

Les Conseillers Départementaux : René BAURUEL, Coralie DENOUES (excusée), Hervé DE TALHOUET-ROY, Olivier FOUILLET, Maryline GELEE, Béatrice LARGEAU (excusée), Marie-Pierre MISSION, Sylvain SINTIVE

<u>Délégués</u>	
En exercice	66
Présents	13
Votants	14
Pour	14
Contre	-
Abstention	-

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

79_DE-970-207902100-24290210-D_2020_07-B

Objet : Vote du compte administratif 2019 – budget annexe SAGE Thouet

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe SAGE THOUET qui se décomposent comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affecté à l'investissement de l'exercice 2019	Opérations de l'exercice 2019		Résultat de l'exercice 2019	Résultats à la clôture de l'exercice 2019
			Mandats émis	Titres émis		
Investissement						
Fonctionnement	13 704,40		162 630,45	148 389,92	-14 240,53	-536,13
TOTAL	13 704,40		162 630,45	148 389,92	-14 240,53	-536,13

Ce document est rigoureusement conforme au compte de gestion du receveur.

Monsieur le Président quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Patrice HOUTEKINS, 1^{er} Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les résultats du Compte Administratif 2019 du budget annexe SAGE THOUET tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Loup, les jours, mois et an que dessus

Le Vice-Président,

Patrice HOUTEKINS

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/02/2020

Application agréée Filegate.com

79_DE-073-257362130-242#6213-0_2#21_67-8

Comité syndical du jeudi 13 février 2020

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES						A1
Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	116 260,00	41 571,65	0,00	0,00	74 688,35
60612	Energie - Electricité	300,00	230,90	0,00	0,00	69,10
60622	Carburants	990,00	721,09	0,00	0,00	268,91
60632	Fournitures de petit équipement	220,00	162,55	0,00	0,00	57,45
60636	Vêtements de travail	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6064	Fournitures administratives	750,00	643,80	0,00	0,00	106,20
611	Contrats de prestations de services	1 100,00	920,27	0,00	0,00	179,73
6132	Locations Immobilières	3 600,00	3 240,00	0,00	0,00	360,00
6135	Locations mobilières	1 020,00	838,55	0,00	0,00	181,45
61551	Entretien matériel roulant	450,00	95,99	0,00	0,00	354,01
6156	Maintenance	1 840,00	1 363,08	0,00	0,00	476,92
6161	Multirisques	770,00	724,56	0,00	0,00	45,44
617	Etudes et recherches	95 000,00	24 996,00	0,00	0,00	70 004,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	252,75	0,00	0,00	47,25
6184	Versements à des organismes de formation	400,00	32,40	0,00	0,00	367,60
6231	Annonces et insertions	150,00	287,28	0,00	0,00	-137,28
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	73,07	0,00	0,00	-73,07
6237	Publications	4 000,00	2 612,40	0,00	0,00	1 387,60
6251	Voyages et déplacements	900,00	1 010,89	0,00	0,00	-110,89
6257	Réceptions	1 000,00	439,17	0,00	0,00	560,83
6261	Frais d'affranchissement	1 400,00	1 444,31	0,00	0,00	-44,31
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	1 328,27	0,00	0,00	471,73
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	63,72	0,00	0,00	-63,72
637	Autres Impôts, taxes (autres organismes)	120,00	90,60	0,00	0,00	29,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	107 305,00	102 662,25	0,00	0,00	4 642,75
6218	Autre personnel extérieur	1 740,00	2 039,12	0,00	0,00	-299,12
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	90,00	68,97	0,00	0,00	21,03
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 370,00	1 309,51	0,00	0,00	60,49
6338	Autres Impôts, taxes sur rémunérations	230,00	206,73	0,00	0,00	23,27
64111	Rémunération principale titulaires	7 840,00	7 728,93	0,00	0,00	111,07
64118	Autres indemnités titulaires	880,00	835,42	0,00	0,00	44,58
64131	Rémunérations non tit.	61 910,00	59 725,21	0,00	0,00	2 184,79
64138	Autres indemnités non tit.	1 940,00	1 466,52	0,00	0,00	473,48
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 540,00	19 710,77	0,00	0,00	829,23
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 170,00	5 011,26	0,00	0,00	158,74
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 210,00	2 478,29	0,00	0,00	731,71
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 800,00	1 675,07	0,00	0,00	124,93
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	385,00	310,50	0,00	0,00	74,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	95,95	0,00	0,00	104,05
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 215,00	17 931,55	0,00	0,00	283,45
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
65888	Autres	18 215,00	17 631,55	0,00	0,00	583,45
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	465,00	0,00	0,00	35,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	465,00	0,00	0,00	35,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses Imprévues (2)	1 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		243 280,00	162 630,45	0,00	0,00	80 649,55

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		243 280,00	162 630,45	0,00	0,00	80 649,55
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.
(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES						A2
Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	761,10	0,00	0,00	-761,10
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	761,10	0,00	0,00	-761,10
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	229 575,60	147 628,14	0,00	0,00	81 947,46
74718	Autres participations Etat	154 903,77	79 454,50	0,00	0,00	75 449,27
7472	Participat° Régions	6 936,66	6 991,69	0,00	0,00	-55,03
7473	Participat° Départements	18 080,00	11 526,78	0,00	0,00	6 553,22
74751	Participat° GFP de rattachement	41 483,77	41 483,77	0,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	8 171,40	8 171,40	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,68	0,00	0,00	-0,68
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,68	0,00	0,00	-0,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		229 575,60	148 389,92	0,00	0,00	81 185,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		229 575,60	148 389,92	0,00	0,00	81 185,68
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		13 704,40				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(3) Dont 776.
(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



SAGE Thouet • 26 rue de la Grille - 79600 SAINT-LOUP LAMAIÉ
Tél. 05 49 64 85 98 - Fax. 05 49 64 86 00
sage.thouet@valleeduthouet.fr